

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2017

Participants : René Mouysset, Franck Chincholle, Clément Chauchard, Philippe Couderc, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Frédéric Lavigne, Bernard Martin, Jean Muratet, Bruno Pelissier, Brigitte Tuéry, Séverine Véquaud.

Absent excusé : Jean-Christophe Coupat. Didier Mai-Andrieu, Isabelle Viguier

1- Approbation des comptes de gestion, et comptes administratifs 2016

Philippe Couderc présente les comptes de résultats de l'exercice 2016 :

Le budget de fonctionnement se décompose en dépenses de fonctionnement pour 509 181 € et recettes pour 683 384 €. Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation suite à l'intégration de 30 000 € de dépenses d'investissement de voiries en fonctionnement, les recettes sont stables avec 60 000 € de transfert de charges au budget assainissement. Le résultat dégage un excédent de clôture de 174 203 € viré à la section d'investissement.

Le budget d'investissement est réparti en 227 040 € de dépenses et 487 346 € de recettes dont 129 480 € de transfert d'emprunt du budget assainissement.

L'emprunt réalisé est de 130 000 € pour 65 343 € d'investissement.

Le résultat est affecté pour 120 058 € en fonctionnement et 54 218 € en investissement au budget 2017.

Le conseil municipal approuve le compte financier 2016 à l'unanimité.

2- Adoption des Budgets 2017

Philippe Couderc présente le projet de budget pour l'année 2017.

Le budget se caractérise par un montant exceptionnel de 798 430 €.

Le conseil municipal adopte le budget à l'unanimité

3- Adoption des Budgets assainissement, station-service et lotissement du Couderquet

Philippe Couderc présente les projets de budgets annexes : assainissement, station-service, et lotissement du Couderquet.

Franck Chincholle explique que le budget station-service est normalement bénéficiaire et que le déficit 2016 est dû au décalage de paiement d'une livraison.

Le conseil municipal approuve ces propositions de budgets à l'unanimité.

4- Contributions directes : vote des taux

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, d'augmenter les taux des contributions directes de 1% pour compenser la baisse de la DGF.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants :

	taux 2016	taux 2017
Taxe d'habitation	7.99	8.07
Taxe sur le foncier bâti	14.27	14.41
Taxe sur le foncier non bâti	96.81	97.78

5- Redevance assainissement

Compte-tenu que le budget assainissement reste excédentaire, Monsieur le maire propose le maintien du montant de la redevance fixe annuelle d'assainissement par compteur à 40€ ainsi que le maintien de la part variable du m³ d'eau à 1,02 € / m³.

Il rappelle que l'assainissement sera géré par l'intercommunalité en 2020.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6 – Organisation des marchés de Producteurs de Pays

Seule la commune est habilitée à autoriser les marchés de producteurs et elle peut en déléguer la gestion à une association. Il est proposé de déléguer formellement l'organisation d'un marché à l'association "Grand PAS" dont Franck CONDUCHE est le représentant. Il n'en demeure pas moins que chaque type de marché fera l'objet d'un arrêté municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de délégation de l'organisation des marchés à l'association "Grand PAS".

7 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif (RPQS)

La commune a rempli un "questionnaire/rapport" qui permet de percevoir une remise de 10% sur la redevance payée par l'exploitant du réseau pour une aide à la performance épuratoire.

Questions diverses :

- **Achat d'une tondeuse autoportée :**

La tondeuse actuelle nécessite des grosses réparations en 2017. La recherche d'un engin de remplacement a conduit à s'orienter vers un petit tracteur spécifique permettant de rouler sur la voirie communale, ce qui est interdit avec la tondeuse autoportée, et de disposer d'un relevage arrière permettant ultérieurement d'utiliser une brosse. Le coût de 11 600 € intègre la reprise de l'ancienne tondeuse.

Le conseil municipal valide l'achat de l'engin.

- **Zéro phyto :**

A compter du 1^{er} janvier 2017, il est interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires, cette interdiction s'appliquera aux particuliers en 2020. Une dérogation a été donnée pour utiliser en 2017, et uniquement cette année, le désherbage chimique dans les allées du cimetière. Il faudra donc s'habituer à voir de l'herbe dans les allées gravillonnées ou pavées, là où les engins mécaniques ne peuvent intervenir.

- **Organisation pour les journées d'élection :**

Deux tableaux des permanences pour élections présidentielle et législative sont examinés en réunion, les indisponibilités sont à signaler au secrétariat.

- **Pôle santé :**

Une réunion, à laquelle les conseillers disponibles peuvent participer, est prévue le mercredi 5 avril à 11h00 avec l'architecte retenu (M. FONFVIELLE) et le PACT (Patrick MAROT). L'objectif étant de valider la nouvelle esquisse.

- **Marché grange rue des Merciers :**

Tous les lots ont été attribués. Une réunion d'ouverture de chantier aura lieu prochainement.

- **Projet de territoire organisé par l'association de Villefranche de Rouergue « Atelier Blanc » :**

David LACHAVANNE, artiste plasticien, "Points de repère, Repères de point", va procéder à la mise en œuvre du projet artistique (trompe l'œil dans le puits central de Sauveterre de Rouergue) avec la participation de la population.

Une réunion est prévue le mercredi 5 avril au four banal à 19 h 00.

- **Réunion des associations :**

La réunion des associations aura lieu le 31 mars 2017 au four banal, avec à l'ordre du jour :

a – Réaménagement de la salle des fêtes de Sauveterre de Rouergue

b – Diagnostic Aveyron culture pour projet culturel.

Prochain conseil municipal : **12 mai 2017 à 20h30**